



Entretien d'un bien en donation sans usufruit

Par **karinne**, le **16/02/2009** à **20:51**

BONJOUR, rnMes parents m'ont fait donation d'un bien et en ont gardé l'usufruit. Ce bien nécessite des travaux ; mes parents sont réticents dans leurs investissements. Est-il possible que je fasse faire les travaux par un professionnel avec un avantage fiscal éventuel (déduction d'impôts). Merci d'avance pour votre réponse.rnSalutations.rnKARINNE

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:04**

Bonsoir,rnrnSelon le Code Civil, l'usufruitier n'est tenu **qu'aux réparations d'entretien[s]/[s]**, les grosses réparations demeurant à la charge du nu propriétaire.rnrnDonc, il n'est pas évident, selon les travaux à effectuer, que vous ayez un avantage fiscal si les travaux ne vous incombent pas.rnrnSoyez vigilente car il suffit d'un rien, en Droit, pour être du mauvais côté de la Loi.rnrnCordialement